

Bureau du 6 décembre 2004

Décision n° B-2004-2748

commune (s) : Irigny

objet : **Centre-ville - Approbation d'un détail estimatif et d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la voirie communique au Bureau un détail estimatif et un dossier de consultation des entrepreneurs relatifs aux travaux d'aménagement du centre-ville d'Irigny.

Cette opération a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme, par délibération n° 2003-1261 en date du 7 juillet 2003.

La Communauté urbaine a déjà procédé au réaménagement de l'avenue de Bezange en 2001 et de la place de l'Eglise en 2003.

Cette opération consiste à réaménager les rues de la Fondarmée (transformation en zone piétonne), Delbourg (aménagement zone 30) et rue et impasses de l'Eglise (aménagement en zone 30).

Monsieur le directeur de la voirie communique un détail estimatif de 720 000 TTC auquel est joint un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'aménagement suivants :

- rue de la Fondarmée

- . aménagement de la chaussée avec caniveau central en pierre de villebois,
- . construction de 7 places de stationnement,
- . plantation de 3 arbres ;

- rue Delbourg

- . aménagement de la chaussée avec pavage au carrefour des rues Fondarmée et de l'Eglise,
- . construction d'une place de stationnement,
- . plantation d'un arbre ;

- rue de l'Eglise et ses impasses

- . aménagement de la chaussée,
- . construction de 7 places de stationnement,
- . plantation de 4 arbres.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de voirie pour l'opération centre-ville à Irigny.

L'opération, estimée à 720 000 , comporterait :

- lot n° 1 : travaux de voirie,
- lot n° 2 : fourniture de pierres,
- lot n° 3 : assainissement pluvial,
- lot n° 4 : mission sécurité et protection de la santé,
- lot n° 5 : plantations,
- lot n° 6 : mobilier urbain,
- lot n° 7 : serrurerie,
- lot n° 8 : récolement,
- lot n° 9 : divers ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées :

a) - pour le lot n° 1 : travaux de voirie, par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics,

b) - pour les lots n° 2, 4, 5, 6 et 7 sur les marchés annuels de la direction de la voirie,

c) - pour le lot n° 3 : assainissement pluvial, sur les marchés annuels de la direction de l'eau,

d) - pour le lot n° 8 : récolement, sur les marchés annuels de la direction des systèmes d'information et de télécommunication.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissement 2002-2007. Elle a fait l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale déplacements urbains - opération 0829 pour un montant de 720 000 TTC selon la délibération n° 2003-1261 en date du 7 juillet 2003 et la décision n° B-2004-2508 en date du 13 septembre 2004.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,